

# LA LOI ET LA JUSTICE ASSURENT L'EXISTENCE DE LA TORAH (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

**L**a Torah passe de la grande élévation du peuple d'Israël et de tout ce qu'il a atteint au moment du don de la Torah, à savoir entendre les paroles du D. Vivant de Lui-Même, aux mitsvot qui traitent des côtés les plus sombres de l'homme : un voleur qui est vendu pour rembourser ce qu'il a volé, un meurtrier ou quelqu'un qui a vendu une personne et ainsi de suite, des lois qui concernent les hommes les plus vils. L'enchaînement de ces sujets dans les parachiot demande à être expliqué. Pourquoi la Torah a-t-elle jugé bon de faire descendre le peuple d'Israël du plus haut, la connaissance de Hachem et l'acceptation de Son royaume au moment du don de la Torah, aux abîmes les plus profonds, les lois qui traitent du marché des esclaves et du détail des conflits entre les hommes ? Pourquoi n'a-t-elle pas enseigné d'abord les mitsvot les plus nobles, comme le Chabbat ou les tefilin ?

Il y a un autre détail intéressant dans l'ordre des parachiot, qui demande aussi à être étudié. Entre la description du don de la Torah et la parachat Michpatim, la Torah a inséré deux mitsvot qui n'ont apparemment aucun rapport avec le contexte, et qui sont : « Si tu fais pour Moi un autel en pierres, tu ne le construiras pas en pierres taillées, car le glaive est passé dessus et les a profanées. Et tu ne monteras pas à Mon autel par des marches pour ne pas découvrir ta nudité sur elles » (20, 22-23). Nous devons comprendre pourquoi la Torah a placé des mitsvot à cet endroit, alors qu'elles n'ont aucun rapport avec le reste, le don de la Torah et ce qui suit, ni avec les lois concernant les rapports des hommes entre eux.

Pour l'expliquer, nous allons d'abord parler d'une chose que les Sages nous ont dévoilée, à savoir que la condition pour recevoir la Torah est la force de l'union à l'intérieur du peuple d'Israël. Nous apprenons cela du verset (19, 2) : « Israël campa là en face de la montagne » comme un seul homme avec un seul cœur. C'est seulement une fois qu'ils se sont trouvés avec un seul cœur qu'ils ont été dignes de recevoir la Torah et se sont préparés à le faire.

En ce qui concerne la nécessité d'une forte union au sein du peuple d'Israël pour qu'il puisse recevoir la Torah, nous en avons déjà parlé ailleurs, et il faut ajouter ici une autre explication d'un point de vue différent. Les mitsvot de la Torah dans leur totalité sont au nombre de six cent treize, 248 mitsvot positives et 365 mitsvot négatives, mais dans la réalité il n'est pas possible qu'un juif les accomplisse effectivement toutes, car il y a des mitsvot qui ne concernent que les cohanim ou les léviiim, d'autres dont seul le roi a reçu l'ordre, d'autres qui sont particulières aux femmes, et ainsi de suite. Donc comment l'individu pourrait-il accomplir la totalité de la Torah, toutes les 613 mitsvot, qui correspondent aux 248 membres et 365 nerfs, physiques et spirituels, et qui les éclairent et leur insufflent leur vitalité, comme il est dit dans les saints livres ?

Toutefois, cette question n'existe que lorsque chaque juif est considéré comme un individu séparé en ce qui concerne ses devoirs et ses mitsvot. Mais quand le peuple d'Israël est uni et forme un seul bloc, et qu'on considère l'ensemble d'Israël vraiment comme un seul corps, partagé en divers membres qui sentent et vivent une responsabilité mutuelle, ce problème n'existe plus. En effet, lorsque le lévi accomplit son devoir, il ne l'accomplit pas seul, c'est l'ensemble d'Israël qui accomplit

la mitsva avec lui, et quand le roi écrit ses rouleaux de la Torah, tout le peuple participe à la mitsva. Par conséquent tout juif accomplit les 613 mitsvot, par la force du lien et de l'appartenance à la communauté d'Israël dans une unité absolument totale, et c'est là le secret de la coresponsabilité.

Nous avons donc un nouveau regard sur « Israël campa », comme un seul homme avec un seul cœur : la nécessité de l'unité avec Israël ne s'est pas arrêtée au don de la Torah, pour préparer les bnei Israël à recevoir la Torah. De plus, le peuple d'Israël est obligé d'être en relation constante et pour toujours, pour pouvoir accomplir la Torah dans son intégralité.

Maintenant que nous en sommes arrivés là, on peut expliquer que c'est pour cela qu'immédiatement après le don de la Torah, celle-ci traite des lois et des mitsvot concernant les rapports des hommes entre eux. C'est pour enseigner à Israël les mitsvot qui sont la base de l'accomplissement de la Torah, et qui sont ses piliers, sans lesquels la communauté d'Israël ne pourrait pas accomplir toutes les 613 mitsvot. C'est pourquoi immédiatement après le don de la Torah, elle met en garde ceux qui l'ont reçue avec de nombreuses lois, pour leur montrer combien il faut veiller au respect envers autrui et à la protection de ses biens et de sa personne. L'attention à ces mitsvot qui portent sur l'honneur et l'importance du prochain est ce qui soutient et maintient à l'existence l'unité du peuple d'Israël, qui est la base de l'accomplissement de la Torah.

Ce que nous avons dit explique parfaitement pourquoi les mitsvot qui traitent de l'autel ont été répétées après le don de la Torah, avant la parachat Michpatim. Rachi explique la mitsva « vous ne le construirez pas avec des pierres de taille » par le fait que la raison d'être de l'autel et son rôle sont d'augmenter la paix dans le monde. En effet, le pécheur est éloigné de Hachem, et l'autel rachète sa faute, le rapproche de son père du Ciel et fait régner la paix entre eux. Une fois qu'il s'est repenti et qu'il lui a été pardonné, il est aimé et désirable devant Hachem. Or il ne convient pas que vienne sur l'autel, qui augmente la paix et la fraternité entre les bnei Israël et le Saint, béni soit-Il, quelque chose qui tranche et détruit. La Guemara (Sanhédrin 22a) dit quelque chose du même ordre : « Qui-conque répudie sa première femme, même l'autel verse des larmes sur lui. » C'est justement l'autel qui souffre et pleure quand il se crée un conflit et une séparation entre un mari et une femme, car c'est le contraire de son essence et de son rôle.

La sainte Torah nous montre la voie pour construire l'autel et acquérir la qualité de la paix qui est contenue en lui. Ce sont deux conditions obligatoires pour augmenter la paix dans le monde. La première condition est : « Tu ne feras pas passer le fer sur elles. » Quand on veut construire et établir la paix, il faut éloigner le fer, la matière avec laquelle on fabrique les instruments qui détruisent et sont utilisés dans les conflits entre les hommes. Il faut déposer l'arme du conflit et s'occuper de l'union et du lien avec le prochain. La deuxième condition pour atteindre la qualité de la paix nous est suggérée par la Torah dans la deuxième mitsva qui se rapporte à l'autel : « Tu ne monteras pas par des marches à l'autel. » L'homme ne doit pas être rempli d'orgueil, et ne penser qu'à sa propre valeur et à son importance. Il ne doit pas s'attarder sur ses qualités et ses acquisitions, mais au contraire examiner

Suite Page 2

## La Voie À Suivre

MICHPATIM

612

13 FÉVRIER 2010

29 CHEVAT 5770

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

[www.hevratpinto.org](http://www.hevratpinto.org)

Responsable de publication

Hanania Soussan

## GARDE TA LANGUE

### C'est devenu pour eux comme permis

*Les Sages ont dit : « Il y a trois fautes dont l'homme est puni en ce monde et qui lui valent de ne pas avoir de part dans le monde à venir. Ce sont l'idolâtrie, la débauche et le meurtre, et le lachon hara est aussi grave que toutes. » Ils en ont apporté une preuve tirée de versets, et les Richonim ont expliqué qu'il s'agit de ceux qui ont pris l'habitude de cette faute de façon permanente, et qui ne prennent pas sur eux de l'éviter, car c'est devenu pour eux comme permis.*

(« 'Hafets 'Haïm »)

Dédié à la mémoire de  
Yaacov Ben Moshe  
Castro Zal

sa bassesse, et il en viendra ainsi à l'humilité. Or celui qui s'abaisse est en général protégé des conflits avec autrui, parce qu'il accepte tout ce qui lui arrive avec amour et humilité, ainsi que le dit le roi David : « C'est Hachem Qui lui a dit : maudis ! » L'abaissement est la racine et la base de l'acceptation de la justice, car celui qui s'abaisse n'est pas prompt à s'irriter ni à se fâcher contre celui qui a porté atteinte à son honneur. Or c'est la pierre de touche de la paix et de la fraternité entre les hommes, car tout conflit a sa racine dans l'orgueil et la prétention, chacun campant sur ses positions et affirmant que la justice est de son côté.

Ce sont là les conditions indispensables à l'acquisition de la paix : s'éloigner de la dissension et de l'orgueil, et considérer sa propre bassesse pour s'abaisser devant chacun. On trouve cette idée suggérée dans le début du passage « si tu fais un autel de terre », pour construire un autel, obtenir la paix qu'il contient en allusion, il faut être comme de la terre, abaissé et

humble, « et que mon âme soit envers tous comme la poussière ».

La Torah a placé ces mitsvot, qui nous enseignent quels sont les instruments nécessaires à la construction de l'autel et comment on acquiert la qualité de la paix, qui est la base des mitsvot entre les hommes, avant la parachat Michpatim. En effet par ces qualités, l'éloignement des dissensions et l'humilité, nous pouvons accomplir les mitsvot sur les relations entre les hommes en totalité, et veiller à l'honneur d'autrui et à la protection de ses biens, car c'est la base de l'accomplissement de la Torah dans le peuple d'Israël, comme nous l'avons expliqué.

Il ressort de ce que nous avons dit que « Israël campa là en face de la montagne », comme un seul homme avec un seul cœur, n'est pas seulement une condition et une préparation à recevoir la Torah, mais « un seul cœur » est la base de l'accomplissement de la Torah et de son éternité pour le peuple d'Israël.

## HISTOIRE VECUE - LA PAROLE D'UN PERROQUET

« *Quand le bœuf de ton ennemi ou son âne s'est égaré, tu dois absolument le lui ramener* » (Chemot 23, 4)

Daniel Abir habitait l'une des banlieues de Bnei Brak. La façade de sa maison donnait sur la ville surpeuplée, mais à l'arrière s'étendait un champ largement ouvert.

Daniel aimait l'emplacement de sa maison, et l'une des raisons pour lesquelles il préférerait ces étendues était que cela lui était commode pour vivre avec son chéri. Daniel n'avait pas à la maison un chien ni un chat, mais un grand perroquet bavard au plumage vert !

Il aimait les oiseaux de toutes sortes, et quand on habite une maison au bout de la ville, il y a moins de gens qui risquent d'être dérangés par les bruyants éclats de voix qui prenaient parfois au perroquet.

Quand il avait acheté son perroquet, Daniel avait décidé de lui enseigner des mots ou des expressions qui conviennent à l'entourage religieux où il vivait. Après un long et patient dressage, le perroquet avait appris à dire « Chabbat Chalom » et « Chema Israël », et en réponse à la question « Comment vas-tu ? », il répondait : « Baroukh Hachem ! »

Un jour, Daniel monta sur le toit de sa maison pour vérifier son chauffe-eau solaire. Le flux de l'eau s'était affaibli dernièrement, et voulant économiser l'intervention d'un technicien, il avait décidé d'essayer de réparer le problème lui-même.

Il se tenait sur le toit avec son perroquet sur l'épaule, comme d'habitude. Pendant que celui-ci croassait à haute voix : « Baroukh Hachem ! Chema Israël ! », Daniel s'apprêta à effectuer la réparation. Tout à coup, un jet d'eau bouillante s'échappa du tuyau et le fit sauter en arrière.

Il avait certes été assez rapide pour ne pas se brûler, mais le perroquet avait eu très peur, et il s'envola loin de là, à une distance d'un kilomètre et demi, dans un champ abandonné. Il atterrit là, hébété et épuisé.

A ce moment-là, Nethanel passait à côté de ce champ, quand il aperçut tout à coup un amas de plumes d'un vert criard. Il s'approcha pour voir de quoi il s'agissait, et fut stupéfait d'apercevoir un perroquet, certes vivant, mais très faible.

Nethanel était un homme délicat qui aimait la nature, et il décida immédiatement de prendre le perroquet chez lui et de s'en occuper jusqu'à ce qu'il retrouve ses forces. La deuxième idée qui s'éveilla en lui fut pour ses jeunes enfants, qui allaient se réjouir de voir un perroquet ! Sans hésiter, il prit dans ses mains l'oiseau épuisé et l'emmena chez lui. Au bout de quelques jours de soins attentifs, celui-ci se remit, et vers la fin de la semaine il se remit à croasser avec toute son assurance. Deux autres semaines se passèrent, et il se mit à « parler ».

Un beau matin, le perroquet proclama : « Chema Israël, Hachem notre D., Hachem est Un ! » Nethanel n'en croyait pas ses oreilles. Il se figea sur place. Est-ce que l'oiseau avait vraiment dit le Chema ? Au bout de quelques minutes, il reçut une réponse. Le perroquet répéta. Il ne s'était donc pas trompé ! L'oiseau avait bel et bien dit le Chema !

Au bout de trois jours de ces proclamations, Nethanel se sentit frappé de stupeur. « Elicheva, dit-il à sa femme, as-tu réfléchi au fait que moi je ne dis pas le Chema, et que voilà devant moi une créature, un oiseau, qui le dit tous les jours ! » Nethanel n'arrivait pas à se calmer. Il n'était pas

religieux, mais il en savait assez pour connaître les paroles du Chema. L'idée qu'un oiseau les disait le dérangeait et ne lui laissait aucun repos. En fin de compte, il dit à Elisheva qu'il irait prier le matin à la synagogue locale, pour dire le Chema le matin.

A sa grande surprise, elle l'encouragea. « Naturellement, tu dois y aller ! dit-elle. Le perroquet peut dire le Chema à la maison, mais seul un juif peut aller à la synagogue ! »

Nethanel alla à la synagogue, et s'y sentit tellement bien qu'il décida d'y retourner le lendemain.

Au bout de peu de temps, il devint l'un des fidèles réguliers du minyan du matin, et petit à petit, les deux décidèrent de prendre le repas de Chabbat du vendredi soir en famille, avec les bougies allumées et le kiddouch. Cette habitude les mena à vouloir observer le Chabbat, et en fin de compte par élargir leur connaissance du judaïsme.

Leur soif d'en savoir de plus en plus mena la famille de Nethanel à un séminaire d'Arakhim. On y donnait diverses conférences, et divers ateliers fonctionnaient, dirigés par des bénévoles locaux. L'un d'eux était Daniel Abir.

Pendant une pause, Daniel se promenait parmi les participants pour faire connaissance. Il se présentait à chacun, et quand il rencontrait quelqu'un des environs, il parlait du perroquet qui avait disparu. « Est-ce que par hasard vous auriez vu un perroquet vert ? Je l'ai perdu il y a quelques mois... »

Quand Nethanel entendit Daniel s'enquérir du perroquet, il comprit immédiatement que c'était certainement « son » nouveau perroquet. Il ne dit rien, parce qu'il ne voulait pas le rendre, mais en même temps il se renseigna sur le nom et l'adresse de Daniel.

Le lendemain, Nethanel parla avec le Rav de la synagogue de son quartier. « Monsieur le rabbin, est-ce que je dois rendre le perroquet ? Nous l'aimons tous tellement, et ma femme et moi lui sommes particulièrement attachés, parce que c'est grâce à lui que nous avons trouvé le chemin du retour vers le judaïsme. » Le Rav le fit asseoir et lui expliqua que rendre quelque chose de perdu était une mitsva importante de la Torah. « En ce moment vous étudiez et vous progressez dans la pratique des mitsvot, c'est pourquoi, expliqua le Rav, vous devez prendre en considération cette occasion merveilleuse d'accomplir une nouvelle mitsva.

« De plus, ajouta-t-il, « cet oiseau est ce qui vous a amenés à vous rapprocher de la Torah, vous et votre famille. N'est-il pas juste que vous accomplissiez ce que la Torah nous enseigne, et que vous le rendiez à son légitime propriétaire ? »

Nethanel en tomba d'accord. Le lendemain, il amena le perroquet à Daniel, et lui expliqua tout ce qui était arrivé.

Daniel fut très heureux que l'oiseau lui soit rendu, mais plus encore quand il apprit ce que son perroquet avait réussi à accomplir durant son absence.

« Je savais que c'était une bonne idée d'enseigner le Chema à mon perroquet, dit-il à Nethanel avec satisfaction, mais je n'avais jamais imaginé à quel point c'était une bonne idée ! »

(Tiré du livre « Einei Hachem », raconté par le Rav Binyamin Youdin, du New Jersey)

# UNE TORAH DE VIE

## COMMENT SORTIR DANS LE DOMAINE PUBLIC

« Aujourd'hui, le erouv de Jérusalem est le plus grand du monde », souligne le Rav Katsenelboigen chelita, dans une entrevue spéciale pour « Haïm chel Torah » :

« Le erouv dans la capitale a une longueur de plus de 100 kilomètres. Ses limites vont des extrémités du quartier de Pisgat Zéév et Névé Ya'akov au nord jusqu'après le quartier de Guilo dans la direction de Kevev Ra'hel au sud, et à l'est de Jérusalem, du mont des Oliviers, jusque derrière l'hôpital Hadassa Ein Kerem à l'ouest. »

En plus du erouv de la Moatsa Hadatit de Jérusalem, il existe un erouv d'encore meilleure qualité de la Eda Ha'Haridit, qui entoure les quartiers essentiels de la ville depuis une soixantaine d'années et se termine dans la région du mont Herzl (oui, le erouv spécial de la Eda Ha'Haridit entoure aussi le quartier de Bayit Vegan). A ce erouv central se rattachent des erouvim particuliers de qualité, comme le « erouv de qualité », et des initiatives privées des autorités des quartiers religieux au nord de Jérusalem et d'autres.

A Jérusalem, le erouv est le plus ancien erouv connu qui existe dans le monde religieux. Les rabbanim de Jérusalem, les gueonim Rabbi Yitz'hak Yerou'ham Diskin, Rabbi Ben Tsion Yadler, Rabbi Yossef 'Haïm Sonnenfeld, Rabbi Yitz'hak Pessa'h Frank, leur mémoire est une bénédiction, ont veillé à ce que la ville ait un erouv correct.

Après la « Guerre de libération », la ville de Jérusalem a été partagée. Les frontières de la vieille ville étaient contigües aux remparts de la vieille ville, la porte de la vieille ville qui avait été ouverte en l'honneur de l'empereur François Joseph, la « porte de Jaffa », étant alors hermétiquement fermée et bouchée par des sacs de sable. Les rabbanim de Jérusalem voulaient utiliser les remparts de la vieille ville comme erouv, jusqu'au quartier de « Yamin Moché », érigé à côté de la « porte de Sion », mais un passage de quatre mètres entre les murailles rompait la continuité du erouv.

Au début, ils pensèrent envoyer des volontaires pendant la nuit pour créer un barrage à l'endroit problématique, on trouva même quelques volontaires qui acceptèrent de franchir le « no man's land » entre les différentes parties de la ville, mais le danger était trop grand parce que l'endroit était parsemé de bombes qui risquaient d'exploser à chaque instant et de causer des pertes en vies humaines.

Après des soigneuses vérifications, on découvrit dans le terrain problématique à côté des remparts un camion abandonné, qui était resté sur place après avoir été attaqué par la légion jordanienne. Une partie des passagers du camion avait été tuée et une partie blessée, et le camion était resté sur place.

Les rabbanim de Jérusalem arrivèrent jusqu'à la frontière pour observer le camion avec des jumelles spéciales et se faire une idée précise de la situation. Ils observèrent effectivement qu'il était bloqué au sol, les pneus à plat, et décidèrent que ce camion bloqué servait à boucher l'étendue en question et reliait les parties des remparts, selon tous les principes de la halakha.

Des années passèrent, et immédiatement à la fin de la guerre des Six Jours, les autorités démantelèrent le camion et l'enlevèrent de la route. Alors qu'on était en train d'enlever les blessés du champ de bataille, les rabbanim de la ville sortirent pour arranger le erouv à cet endroit selon les règles.

### *Une idée merveilleuse !*

Le Rav Katsenelboigen ajoute un épisode intéressant au récit de l'établissement du erouv dans les coins de la vieille ville.

Alors que lui-même et le Rav Zondel Kreuzer étaient occupés par le placement des poteaux du erouv, le chef de l'église locale s'opposa

à eux, et leur ordonna d'arrêter les travaux à cet endroit, parce que le terrain leur appartenait.

Au début, ils ne prêtèrent aucune attention à ses mises en garde ni à ses menaces, jusqu'à ce qu'ils reçoivent une injonction urgente du ministère des Affaires Etrangères d'arrêter les travaux sur les lieux, à la suite d'une demande d'éclaircissement du Vatican. Les choses en arrivèrent à une rencontre fixée un vendredi midi entre les rabbanim du erouv et le chef du clergé, au cours de laquelle le prêtre fit preuve d'une rare compétence en ce qui concerne le erouv...

Au grand étonnement des rabbanim sur les connaissances étendues qu'il manifesta sur ce sujet complexe, il leur raconta qu'il avait acheté la Guemara Erouvin en traduction italienne pour vérifier si le erouv ne contenait pas quelque chose contre eux... ou quelque rapport de sécurité qui aurait pu déranger l'armée jordanienne... et quand il s'était aperçu que la chose était entièrement « religieuse », il avait donné sa permission d'installer les colonnes du erouv sur le terrain de l'Eglise.

Par contre, on raconte une autre histoire sur le maire mythologique de Jérusalem Teddy Kollek. Un groupe de rabbanim l'avait rencontré pour régler un certain nombre de choses en rapport avec les colonnes du erouv dans un terrain municipal de la ville. Une fois que les cartes eurent été étalées sur la table, qu'on eut tracé des lignes de part et d'autre, et qu'on eut exposé les problèmes et les solutions proposées, il avait eu une idée brillante pour régler tous les problèmes de erouv de Jérusalem : « Un moment ! J'ai une très bonne idée. Pourquoi ne pas installer tout le erouv de la ville par un réseau de chaînes souterraines, comme on place les câbles électriques et les lignes téléphoniques... »

Il n'a pas été facile de lui expliquer rapidement qu'on pouvait cacher les câbles électriques sous terre, mais pas les fils du erouv. En fin de compte, on le lui a fait comprendre, et les colonnes du erouv ont été placées exactement comme il convient pour que le Chabbat soit observé.

Du côté des oppositions, il y a aussi eu des choses bizarres. « Un jour est arrivé chez nous l'un des dignitaires de Beit Tsefafa, qui protestait : « Pourquoi nous mettez-vous de côté ? Pourquoi est-ce que vous tendez un erouv en faisant une « barrière de séparation ? » Il demandait qu'on les fasse entrer à l'intérieur du erouv. Nous lui avons expliqué qu'au contraire, le erouv reliait mais ne séparait pas. Nous aurions été heureux de faire rentrer son village aussi à l'intérieur du erouv, mais il s'agissait d'un investissement représentant une somme énorme... »

Vous veillerez soigneusement

Le devoir de faire très attention et le sujet de la sécurité quand on fait un erouv a attiré toute l'attention après plusieurs incidents au cours desquels ceux qui faisaient ce travail ont été grièvement blessés. C'est la raison pour laquelle, par exemple, à Ashdod, on fait très attention à ce que la ligne du erouv soit indépendante, et n'utilise pas les pylônes d'électricité.

A Jérusalem, un ouvrier de la Moatsa Hadatit s'est électrocuté, il a volé sur plusieurs mètres, entièrement couvert de brûlures et de blessures, parce qu'il s'était rapproché des câbles électriques. Comme il a été rapporté, l'ouvrier n'avait pas touché les câbles électriques, il s'en était simplement rapproché, et il a été très grièvement atteint. Autour du câble électrique, à quelques mètres à côté, il y a une « influence » électrique, un « champ électrique », qui peut blesser fatalement si l'on ne garde pas une distance suffisante.

Un autre cas s'est produit à Ramat Gan, où un avrekha a été tué au moment où il réparait le erouv, s'étant trouvé en contact avec le câble électrique.

## « Vous n'affligerez pas la veuve ni l'orphelin » (22, 21)

Le Rambam écrit (Hilkhot Déot, chapitre 6) :

« Tout homme doit se conduire très délicatement avec les orphelins et les veuves, car leur âme est très humble et leur esprit est bas, même s'ils possèdent beaucoup de biens. On nous met en garde même au sujet de la veuve d'un roi et de ses orphelins, ainsi qu'il est dit : « Toute veuve et tout orphelin, vous ne les ferez pas souffrir. » Comment devons nous alors nous comporter avec eux ? Ne leur parler qu'avec douceur, ne les traiter qu'avec honneur, ne pas les faire souffrir physiquement par le travail ni moralement par des paroles dures, et prendre garde à leur argent plus qu'à notre propre argent.

« Quiconque les méprise, les met en colère, leur fait du mal, les rabaisse ou dilapide leur argent transgresse un interdit, a fortiori celui qui les frappe ou les maudit. Bien que cet interdit ne soit pas puni par la lapidation (« malkout »), le châtement de celui qui le transgresse est explicite dans la Torah. »

## « Si vraiment tu l'affligeais, et qu'il élève sa plainte vers Moi, assurément J'entendrai sa plainte » (22, 22)

Rabbeinou Moché Alchikh explique très joliment ce verset :

Bien que selon nos Sages, celui qui remet son jugement entre les mains de D. soit puni en premier lieu car il ne s'est pas adressé d'abord au tribunal terrestre, cette règle n'est pas applicable aux orphelins. En effet, D. dit « qu'il élève sa plainte vers Moi », l'orphelin s'adressera directement à Moi, et non au tribunal terrestre, mais Je l'écouterai malgré tout, car Je suis le père des orphelins, or peut-on culpabiliser un enfant parce qu'il s'adresse directement à son père en situation de détresse... ?

## « Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de mon peuple, au pauvre qui est avec toi » (22, 24)

On ne doit pas se fâcher contre son ami si celui-ci refuse de vous prêter de l'argent ou de vous rendre un quelconque service, car ce service ne lui avait probablement pas été destiné par D.

Un gaon, écrit le 'Hafets 'Haïm, a illustré cette idée par une parabole : Quelqu'un cherchait un dénommé Réouven ; on lui indiqua un endroit où avait lieu un rassemblement en lui suggérant de chercher dans ce groupe de personnes. Il y alla, mais n'y trouva pas de Réouven...

Lui viendrait-il à l'esprit de se mettre en colère contre chacun de ceux qui étaient rassemblés là en leur reprochant de s'appeler Chimon ou Lévi, plutôt que Réouven ? Non, il doit simplement aller ailleurs chercher le véritable Réouven !

La situation est comparable ici : pourquoi en vouloir à quelqu'un qui refuse de satisfaire notre requête, alors que D. ne veut pas que ce service soit rendu par l'intermédiaire de cette personne ? Il suffit de demander ce service à celui que D. a destiné pour cela !

Heureux l'homme qui s'en rend compte et applique ce principe en toute circonstance, dans sa vie privée et dans son commerce, sans se venger ni garder rancune. Son cœur sera alors sain et entier.

## « Vous ne mangerez point la chair déchirée dans le champ » (22, 30)

Rabbi Yéhouda Tsadka zatsal, Roch Yéshiva de « Porat Yossef », a expliqué ce verset par allusion :

« La chair déchirée dans le champ » : un homme qui se trouve à la maison, dans le cadre familial, ne consommera évidemment pas « une chair déchirée » (« trefa », ce qui est interdit), puisque les aliments permis s'y trouvent en abondance grâce à D., il n'a donc pas besoin d'aliments interdits. Mais s'il se trouve dans le champ, en dehors du cadre familial, dans un endroit où la nourriture permise (cachère) est rare, la tentation des autres nourritures risque de l'aveugler. C'est alors que la Torah met en garde en disant : « Vous ne mangerez point de chair déchirée dans le champ. » Même alors, dans les moments de détresse et de faim, fais attention à veiller à la sainteté des aliments et à leur cacherout.

### Par allusion

#### « Si tu prêtes de l'argent à mon peuple »

On peut y voir une allusion à ce qu'ont dit nos Rabbanim dans la Guemara : « Grande est la tsedaka, qui rapproche la délivrance. »

C'est ce qui est dit : « Si tu prêtes de l'argent à mon peuple », cette phrase a la même valeur numérique que « Je vous enverrai rapidement le machia'h fils de David. »

(« Imrot Tehorot »)

#### « Et un prince de ton peuple, tu ne maudiras pas »

« Et un prince » a la même valeur numérique que : « Il lui est interdit de travailler. »

Comme il est dit dans la Guemara, si quelqu'un est nommé à un poste de responsabilité pour la communauté, il ne doit pas faire de travail indigne devant trois personnes. (« Yisma'h Moché »)

## A LA LUMIERE DE LA PARACHAH EXTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT DU GAON ET TSADIK RABBI DAVID 'HANANIA PINTO CHELITA

### « Et voici les ordonnances que tu placeras devant eux. Quand tu achèteras un esclave hébreu... son maître lui percera l'oreille avec un poinçon et il le servira à jamais. »

Rachi explique : « Et voici les ordonnances » : Partout où il est écrit : « elè » (« voici »), le texte implique une rupture avec ce qui précède. Lorsqu'il est écrit : « véelè » (« et voici »), cela implique un ajout à ce qui précède. De même que ce qui précède a été proclamé au Sinaï, de même ces ordonnances ont été proclamées au Sinaï....

« Quand tu achèteras un esclave hébreu » : un esclave hébreu, et pas seulement l'esclave d'un hébreu... « Son maître lui percera l'oreille avec un poinçon » : Pourquoi poinçonne-t-on l'oreille et non une autre partie du corps ? Rabbi Yo'hanan ben Zakaï a enseigné : « Cette même oreille a entendu au mont Sinaï : « Tu ne voleras pas », et pourtant il est allé voler. Qu'elle soit donc poinçonnée ! S'il s'est vendu lui-même, cette oreille a entendu au mont Sinaï : « Car c'est de Moi que les bnei Israël sont des serviteurs » (Vayikra 25, 55), et pourtant il est allé se donner un autre maître. Qu'elle soit donc poinçonnée ! »

Il y a lieu de se poser la question suivante : puisque « eved ivri » signifie un esclave qui est hébreu, pourquoi le verset n'a-t-il pas dit « quand tu achèteras un hébreu pour esclave » ? En effet, au moment où il l'a acheté il n'était pas encore esclave, c'était un homme libre, et l'expression « Quand tu achèteras un esclave hébreu » aurait été convenable s'il avait acheté de chez un autre propriétaire un hébreu qui était déjà esclave.

On peut affirmer clairement qu'en vérité, tout juif est l'esclave de D., c'est pourquoi on peut appeler tout juif un « esclave hébreu ».

Il faut également ajouter que cet homme-là, qui, en suivant son mauvais penchant, est allé voler, a laissé son mauvais penchant le dominer et s'est ainsi acheté un maître, « le mauvais penchant ». C'est pourquoi la Torah l'a appelé « esclave hébreu », car il était déjà esclave du mauvais penchant avant de se vendre en tant qu'esclave.

Dans le même esprit, on peut affirmer par allusion, selon ce qui est écrit dans nos livres saints, que l'homme est toujours en situation de « se mouvoir », il ne peut pas stagner, il ne peut que monter ou descendre de niveau. C'est pour cela qu'il doit faire très attention à toujours être en train d'évoluer dans un sens positif, car s'il ne progresse pas, sans y prendre garde, il régressera.

Voici que cet homme est descendu de plus en plus bas : au début il était esclave de son mauvais penchant et il a volé, ensuite il s'est vendu en tant qu'esclave (à un homme), et enfin il a dit : « J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne sortirai pas d'ici libre. » Tout cela n'est pas conforme à ce qu'il a entendu au Sinaï, ainsi que le note Rachi. C'est à cela que la Torah fait allusion en disant : « Et voici les ordonnances ». « Et voici » s'ajoute à ce qui précède, afin de signifier à l'homme qu'il doit toujours évoluer dans ce qu'il a accepté au Sinaï : être le serviteur de D., progresser régulièrement dans Son service, ainsi il ne se dégradera pas au point d'accepter d'être asservi à des hommes.